



AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR
ARASMAC

Accueil Familial de Jour Morges-Aubonne
 Rue de Couvaloup 10
 Case postale
 1110 Morges
 T +41 21 828 04 12
 ajema@aras-vd.ch
 www.arasmac.ch

Accueil Familial de Jour Morges-Aubonne
 Rue de Couvaloup 10
 Case postale
 1110 Morges

Lieu et date :

Demande de modification des prestations d'accueil préscolaire et parascolaire

Enfant :

Date de naissance :

Accueillante en Milieu Familial :

L'enfant précité va débiter sa scolarité le août

Un contrat de type **parascolaire** doit être établi **dès le 1er août année.***

Dès lors, veuillez prendre note de la modification des prestations de l'accueil de l'enfant précité **dès le 1er août année.**

Les horaires seront les suivants :

	Matin		Midi		Après-midi	
	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						

Merci de bien vouloir nous adresser le nouveau contrat.
 Avec nos meilleures salutations.

Signature du parent :

Signature de l'AMF :

* Les « Conditions générales de l'AFJ du Réseau AJEMA », art. 6 al. 6 stipulent :
 La facturation de la redevance se fait sur une base annuelle d'ouverture. **L'année de référence est l'année scolaire.**